

Révision de la Charte

Finalisation du projet opérationnel

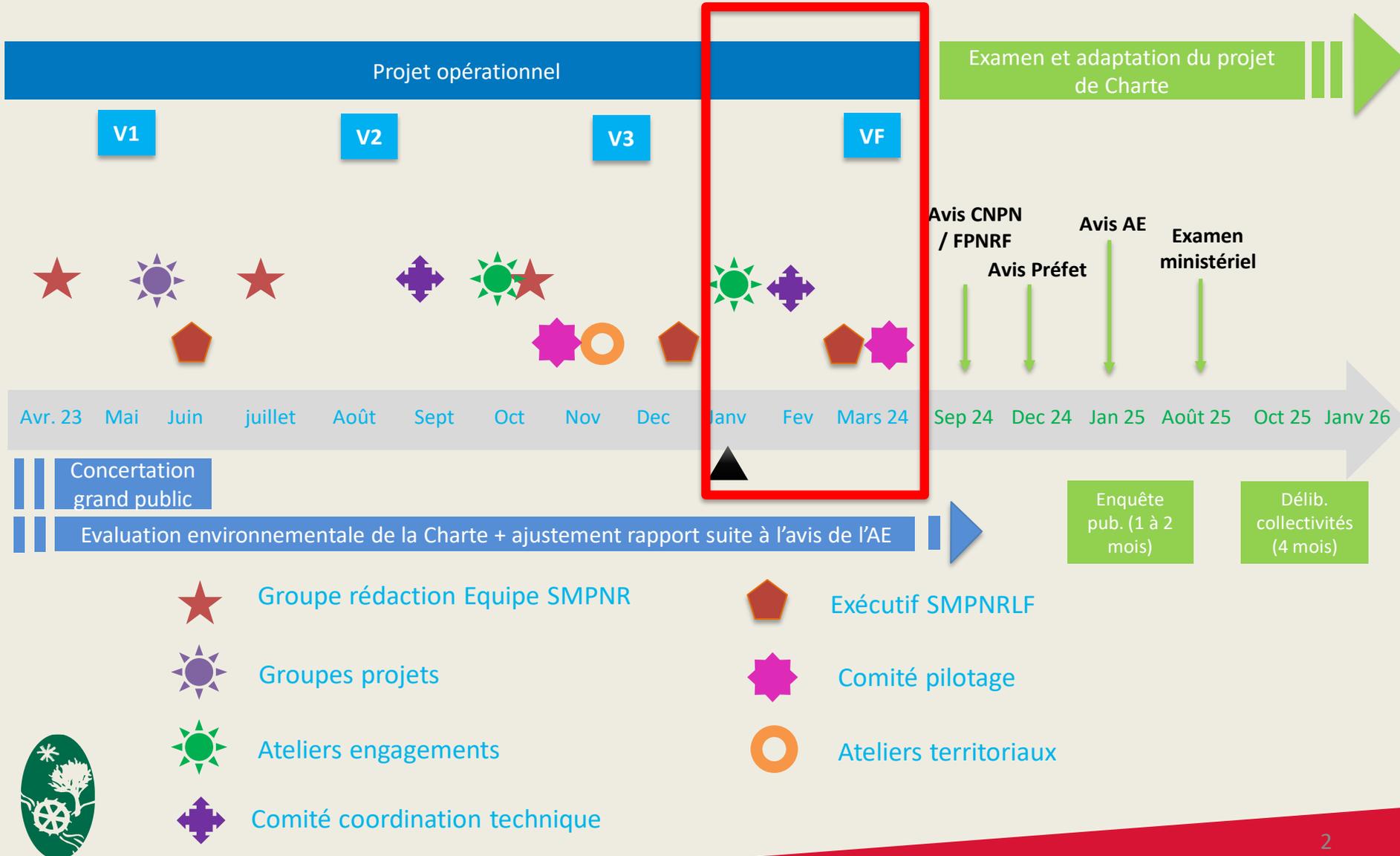
- les engagements des signataires -

Atelier ENGAGEMENTS n°2

23 janvier 2024



Calendrier d'élaboration du projet de Charte 2026-2041



 Groupe rédaction Equipe SMPNR

 Groupes projets

 Ateliers engagements

 Comité coordination technique

 Exécutif SMPNRLF

 Comité pilotage

 Ateliers territoriaux

Objectifs de l'atelier

ATELIER N°1 DU 18 OCTOBRE

- 1) Partager les fondamentaux d'une Charte de PNR et notamment la notion « d'engagements des signataires »
- 2) Echanger collectivement sur la cohérence et la complémentarité des engagements des signataires
- 3) Préciser les modalités de travail entre le SM PNR et les signataires de la Charte

ATELIER N°2 DU 23 JANVIER

- 1) Faire état des démarches engagées par chaque signataire depuis le dernier atelier engagements
- 2) Débattre des engagements non partagés et améliorer la formulation de certains engagements
- 3) Identifier les engagements majeurs pour chaque catégorie de signataires (Etat, Région, Départements et EPCI)



Déroulement de l'atelier

9h00 – Accueil

9h15 – 10h45 : Introduction en plénière

Pause

11h00 – 12h30 : Travaux en groupe sur les mesures

Déjeuner

13h30 – 15h : Travaux en groupe sur les mesures

Pause

15h15 – 16h45 : Travaux en groupe sur les mesures

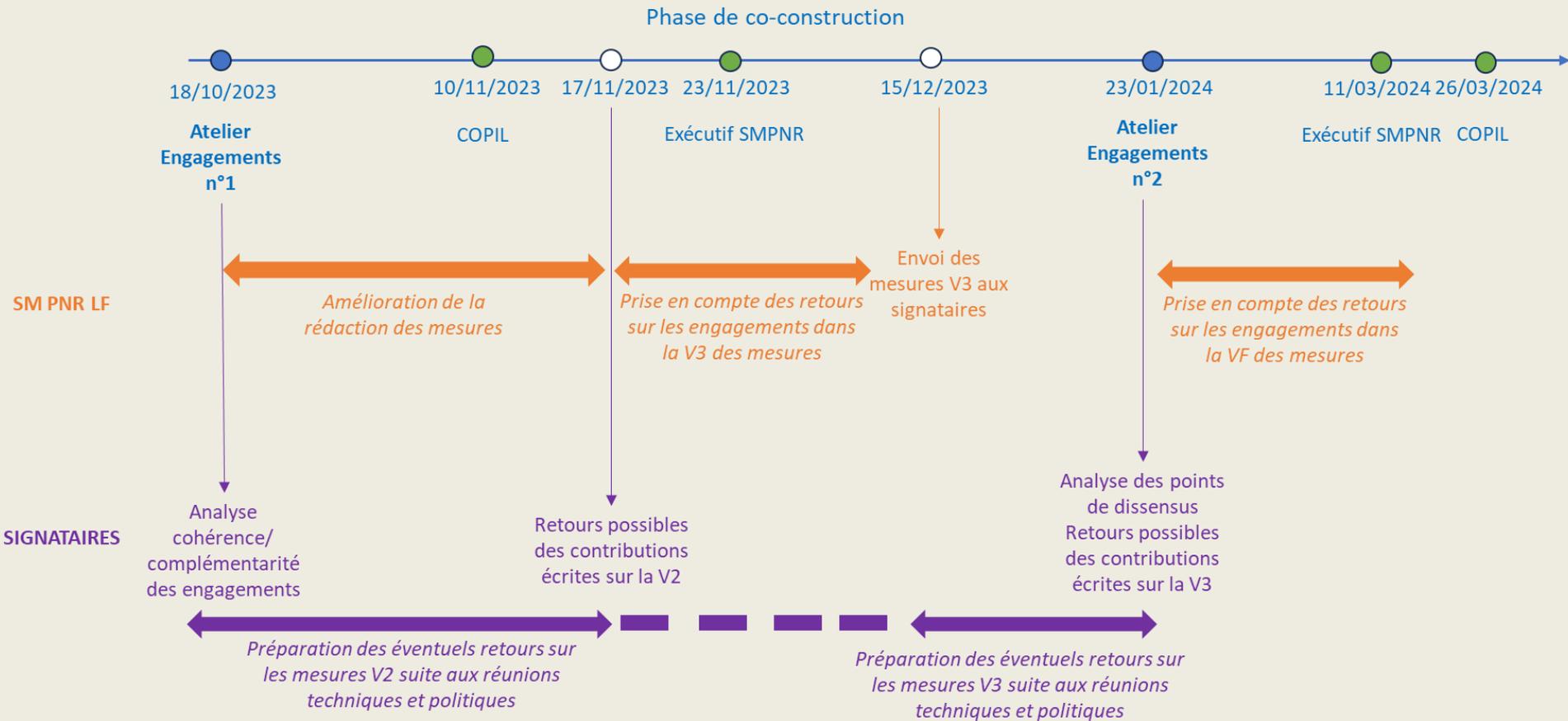
16h45 – 17h00 : Conclusion de la journée au sein des groupes



Résumé des travaux réalisés



Organisation envisagée à la suite de l'atelier n°1



Les retours réceptionnés au 17 novembre

Retours écrits concernant la version 2 des mesures :

- **Etat** (DREAL inter-services / DRAAF)
- **Région**
- **Département du Puy-de-Dôme**
- **EPCI :**
 - **Agglomération du Puy-en-Velay**
 - **Ambert Livradois Forez**
 - **Loire Forez Agglomération**



Tour de table des signataires



- ✓ **Quelles démarches avez-vous engagé au sein de votre structure, depuis le 18 octobre, pour travailler sur les engagements ?**
- ✓ **Quelles difficultés avez-vous rencontré dans la définition de vos engagements ?**



Tour de table des signataires



Structure	Démarches réalisées	Difficultés



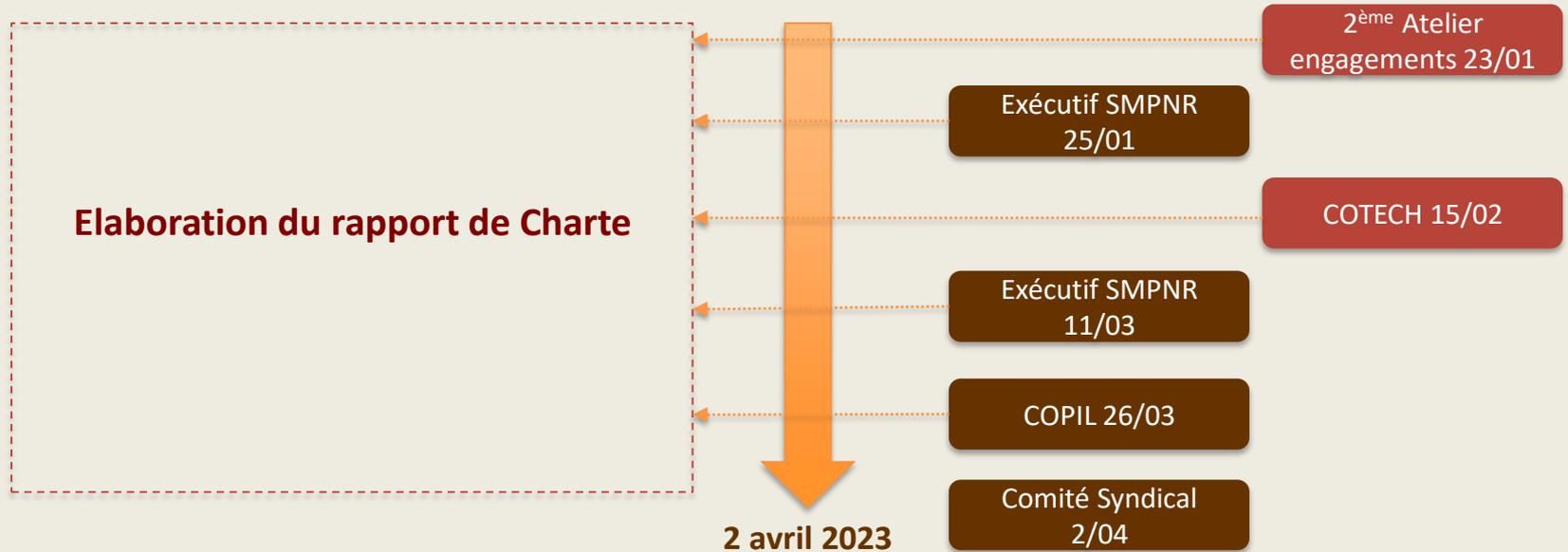
Tour de table des signataires



Structure	Démarches réalisées	Difficultés



Les prochaines étapes



→ À la demande des signataires, possibilité de faire des échanges en bilatéral avec le SMPNR (avant le 2 février)



Dispositif de suivi et d'évaluation



Les principes du Dispositif de Suivi Evaluation de la Charte du PNR (D.S.E)

C'est une exigence réglementaire d'une Charte de PNR

En application des dispositions prévues au c du 1° du II de l'article R. 333-3 du code de l'environnement, le rapport doit prévoir **un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire** défini au regard des mesures phares/prioritaires et prévoir la périodicité des bilans prévus dans ce cadre.

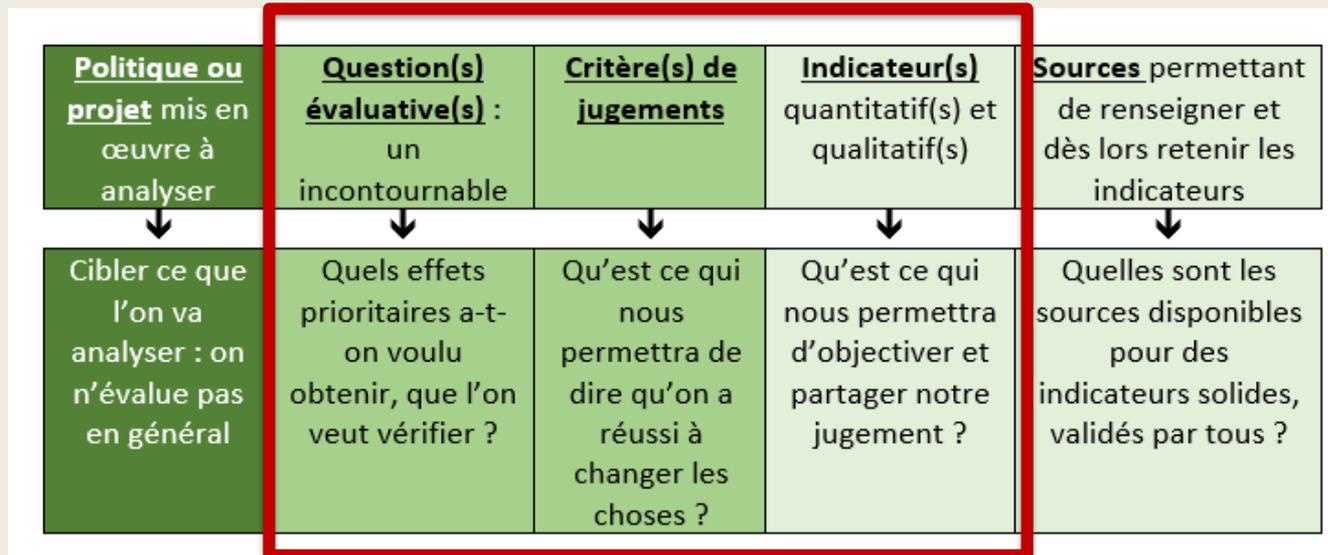
Conçu en tirant les enseignements des démarches de suivi-évaluation engagées durant la Charte précédente, ce Dispositif est bâti autour de six objets complémentaires, de suivi ou d'analyse



Les principes du Dispositif de Suivi Evaluation de la Charte du PNR (D.S.E)

N°1 - Quatre questions évaluatives portant sur la **stratégie d'intervention et les moyens d'actions du Syndicat Mixte du PNR**

N°2 - Un Référentiel évaluatif du projet opérationnel de la Charte, établi au niveau des 11 mesures « phares » et des 2 mesures « particulières » de la Charte, et structuré en questions évaluatives, critères de jugement et indicateurs



Les principes du Dispositif de Suivi Evaluation de la Charte du PNR (D.S.E)

N°3 - Le tableau de bord des « 13 engagements majeurs » pour chacun des signataires de la Charte (Etat, Région, Départements et EPCI)

N°4 - Les bilans annuels du Syndicat Mixte du PNR

Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels

Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces

Lancement du Contrat vert et bleu

— 2020 a été la première année de mise en œuvre du Contrat vert et bleu (CVB) élaboré par le Parc pour le Livradois-Forez. Le CVB est un outil contractuel et opérationnel proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des continuités écologiques. Dans le cadre de ce contrat et de son programme pluriannuel de 6 ans (2020 - 2025), 23 maîtres d'ouvrage du Livradois-Forez (7 EPCI¹⁹ et une commune, 6 associations, 5 structures agricoles, 4 établissements publics) et d'autres collectivités comme le Conseil départemental du Puy-de-Dôme se sont engagés à porter des actions visant à préserver et à remettre en bon état la Trame verte et bleue (TVB).

— Ce programme a été défini à partir d'enjeux identifiés dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et des propositions de l'étude préalable au CVB du Livradois-Forez et des partenaires techniques et institutionnels du Parc.

Cinq volets correspondant aux objectifs stratégiques du CVB structurent ce programme :

- améliorer les milieux aquatiques et humides,
- renforcer la biodiversité dans les milieux forestiers,
- renforcer la biodiversité dans les espaces agricoles,
- prendre en compte la TVB dans la planification et les aménagements urbains et

trame de vieux bois et en diversifiant les forêts artificialisées;

- accompagner une évolution vers des pratiques agricoles plus favorables à la biodiversité;
- reconquérir des milieux de prairies par des actions ponctuelles dans des vallées fermées par les forêts et par des actions de sauvegarde ou de plantation de haies ou de pré-vergers qui sont favorables à la diversité écologique des espaces agricoles;
- préserver ou améliorer les connaissances sur les principales espèces animales patrimoniales (moule perlière, pie-grièche grise, écrevisse à pattes blanches, chauves-souris...);
- mieux intégrer la TVB dans les documents d'urbanisme et les aménagements urbains;
- sensibiliser les élus, les habitants et les jeunes publics aux notions de continuités écologiques.

— Cet ensemble représente un budget de près de 7 millions d'euros financé par la Région, l'Europe, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

L'amélioration des milieux aquatiques et humides mobilise plus de 50% de cette enveloppe.

— En tant qu'animateur de ce CVB, le Parc a, dès 2020, apporté un appui technique et/ou administratif à des maîtres d'ouvrage et à des porteurs de projets. Ce qui a permis d'engager plus de 650 personnes. La réalisation de



Septembre 2020 - signature de la convention régionale CVB
© Claudy COMBE



Aulnois - Frétille à Saint-Romain
© DR



Les principes du Dispositif de Suivi Evaluation de la Charte du PNR (D.S.E)

N°5 - Les bilans triennaux de mise en œuvre de la Charte

Etablis à 3, 6 et 9 ans, le bilan triennal constitue une analyse partagée de la mise en œuvre de la Charte (réalisations et moyens mobilisés par le Syndicat Mixte du PNR, les signataires et les partenaires)

⇒ le bilan à 6 ans aura une « portée évaluative renforcée » à travers l'analyse du niveau d'atteinte des objectifs des mesures de la Charte

NOTATION	NIVEAU D'ATTEINTE
1	ON EST TRES EN RETARD, l'objectif a de fortes chances de ne pas être atteint d'ici 2029.
2	ON AVANCE, l'objectif recherché devrait être atteint d'ici 2029.
3	ON EST EN AVANCE, l'objectif recherché devrait être atteint avant 2029

Objectif opérationnel : 2.2.3 Valoriser et transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée

Actions réalisées pendant les trois années

- Séminaire sur la construction en bois local organisé à Sembadel en partenariat avec la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et Auvergne Promobois.
- Etude sur les besoins d'innovation dans le sciage des très gros bois. Enquête auprès des scieries du territoire et état de l'art sur le sciage des très gros bois. Identification des pistes d'innovation permettant de lever les freins au sciage des très gros bois.
- Dans le cadre de l'atelier d'urbanisme, accompagnement des collectivités porteuses de projets de construction/rénovation/aménagement dans la mobilisation de matériaux biosourcés et locaux, en particulier le bois local.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc et ses partenaires sont bien mobilisés pour promouvoir la valorisation du bois local. Plusieurs études, séminaires et formations ont été réalisés et ont rencontré un franc succès. Les financeurs proposent souvent une aide bonifiée pour les projets mobilisant du bois local. La marque Bois des territoires du massif central a émergé et poursuit son développement. Le nombre de projets publics de construction/rénovation/aménagement mobilisant du bois local en Livradois-Forez progresse, notamment grâce aux efforts de l'atelier d'urbanisme. Cette dynamique générale autour du bois local est très positive pour le territoire. Elle concerne pour l'instant surtout la sphère publique. 2020 voit se tramer des programmes d'action renforcés sur cette thématique.

Une étude ciblée sur les débouchés du sapin pectiné a été réalisée en 2019 par Auvergne Promobois.

Aucune action d'envergure n'a été entreprise à l'attention des petites unités de sciage, en dehors de l'accompagnement à la transmission d'une scierie à Saint-Alyre-d'Arlande.

Le Parc est moteur dans la promotion de la marque Bois des territoires du Massif Central.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

COMMUNES ET EPCI

Les communes et EPCI cherchant à valoriser du bois local dans leurs projets de construction, rénovation, aménagement sont de plus en plus nombreuses. Cette dynamique encore récente reste marginale et à renforcer.

REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Conseil régional a soutenu les travaux de Fibois Auvergne Rhône Alpes sur les débouchés du sapin pectiné. Il a également soutenu l'émergence de la marque Bois des territoires du Massif Central et en fait aujourd'hui la promotion, au même titre que la marque Bois des Alpes (aide bonifiée dans les projets de construction).

Le Conseil régional est très présent sur les aides à l'investissement (modernisation, développement) pour les entreprises d'exploitation forestière et de première transformation du bois.

ETAT

L'Etat est également mobilisé sur les études relatives aux débouchés (cofinancement de l'étude de Fibois AuRA sur le sapin pectiné), ainsi que sur l'émergence et la promotion des filières courtes de valorisation du bois, en particulier la Marque Bois des territoires du Massif Central (soutien à l'association porteuse de la marque, bonification de la DETR pour les projets valorisant la marque).



Les principes du Dispositif de Suivi Evaluation de la Charte du PNR (D.S.E)

N°6 - Les monographies thématiques qui établissent l'état des lieux et les perspectives des secteurs ou des domaines stratégiques du territoire (biodiversité, agriculture, forêt, ...).



Le tableau de bord des « 13 engagements majeurs » pour chacun des signataires de la Charte (Etat, Région, Départements et EPCI)

Le **dispositif de suivi-évaluation** de la mise en œuvre de la Charte porte sur l'action du Syndicat Mixte et la **façon dont les engagements des signataires et des partenaires ont été respectés.**

*Cadre imposé
(Note technique du
7 novembre 2018)*

L'évaluation des engagements des signataires s'intéresse particulièrement aux **11 mesures phares et 2 mesures particulières** pour lesquelles sont identifiés **13 engagements majeurs**

➔ Engagements majeurs à définir

➔ Propositions réalisées par le SMPNRLF



Le tableau de bord des « 13 engagements majeurs » pour chacun des signataires de la Charte (Etat, Région, Départements et EPCI)

Ces engagements feront l'objet d'un **suivi annuel à travers un tableau de bord**, partagé entre les services du Syndicat Mixte et des signataires de la Charte, et d'une **analyse tous les trois ans** (dans le cadre des bilans triennaux).

Les engagements du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

Mesure "phare" ou particulière	Engagement majeur	service régional concerné	Avancement triennal (3 niveaux possibles)	Commentaires / niveau d'avancement
Orientation 1 : ...				
Mesure 1.1.1	Tenu	...
Mesure 1.3.2	Tenu en partie	...
			Non tenu	



+ 2 mesures particulières sur l'urbanisme et les loisirs motorisés

Ambitions	Orientations	Mesures
Un territoire solidaire, frugal et épanouissant	1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération	Renforcer le lien social et réduire les inégalités
	1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens	
	1.3 : Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées	Massifier les pratiques plus sobres et les équipements plus efficaces en matière de consommations énergétiques
	1.4 : Vivre mieux et sobrement	Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages (diversifiée, de proximité et accessible à tous) et permettant un cadre de vie plus sain
Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient	2.1 : Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels	Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales
	2.2 : Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité tout en préservant les écosystèmes	Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés
	2.3 : Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions	Accroître le réemploi des matériaux pour limiter l'exploitation des ressources
	2.4 : Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale	Lutter contre la banalisation des paysages pour préserver les singularités du territoire
Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire	3.1 : S'organiser collectivement pour gérer une ressource forestière et la valoriser localement au profit du territoire	Sauvegarder les patrimoines bâtis et les valoriser à travers de nouveaux usages
	3.2 : Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé	Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt
	3.3 : Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié	Permettre et sécuriser l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et de proximité
	3.4 : Structurer, développer et accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines	Développer et qualifier une offre de tourisme expérientiel et responsable



Les séquences de travail en groupe



Objectif des séquences de travail

Pour chaque mesure abordée :

- 1) Tour de table 1 sur les **précisions/améliorations à apporter**, mais pour lesquelles les engagements sont partagés
- 2) Tour de table 2 sur les **formulations à revoir absolument**, lorsque les engagements ne sont pas partagés

→ Toutes les mesures de la Charte seront abordées dans la journée

→ Les discussions portent uniquement sur les engagements et les dispositions associées

→ Les échanges portent sur ce qui doit être partagé entre signataires



Méthode de travail proposée

Chaque séquence = 1h30 = 11 mesures

- Passage en revue des différentes mesures
- Expression des participants selon les 2 types de remarques :
 - Les engagements partagés → formulation à améliorer si nécessaire
 - Les engagements non partagés → formulation à revoir
- Réécriture en direct sur le support projeté pour valider collectivement les formulations proposées

⇒ 10 dernières minutes de la séquence : réflexion et proposition sur les engagements majeurs à retenir



3 séquences rythmées



GROUPE Etat/Région

Séquence 1 : 11h00 –
12h30

Mesures de l'Ambition 2
+ MP Loisirs motorisés

Séquence 2 : 13h30 –
15h00

Mesures de l'Ambition 3
+ MP Publicité

Séquence 3 : 15h15 –
16h45

Mesures de l'ambition 1
+ MP Urbanisme

GROUPE Départements

Séquence 1 : 11h00 –
12h30

Mesures de l'Ambition 3
+ MP Publicité

Séquence 2 : 13h30 –
15h00

Mesures de l'ambition 1
+ MP Urbanisme

Séquence 3 : 15h15 –
16h45

Mesures de l'Ambition 2
+ MP Loisirs motorisés

GROUPE EPCI

Séquence 1 : 11h00 –
12h30

Mesures de l'ambition 1
+ MP Urbanisme

Séquence 2 : 13h30 –
15h00

Mesures de l'Ambition 2
+ MP Loisirs motorisés

Séquence 3 : 15h15 –
16h45

Mesures de l'Ambition 3
+ MP Publicité



3 séquences rythmées



GROUPE Etat/Région

GROUPE Départements

GROUPE EPCI

**Salle Atelier
bas**

Salle Patio

**Salle Atelier
Haut**

Début de la séquence 1 à 11h

Un « noyau commun » de l'équipe du PNR
permanent dans chacun des groupes
+ des contributeurs mobiles selon les mesures
abordées au sein des 3 séquences



Pause 10'



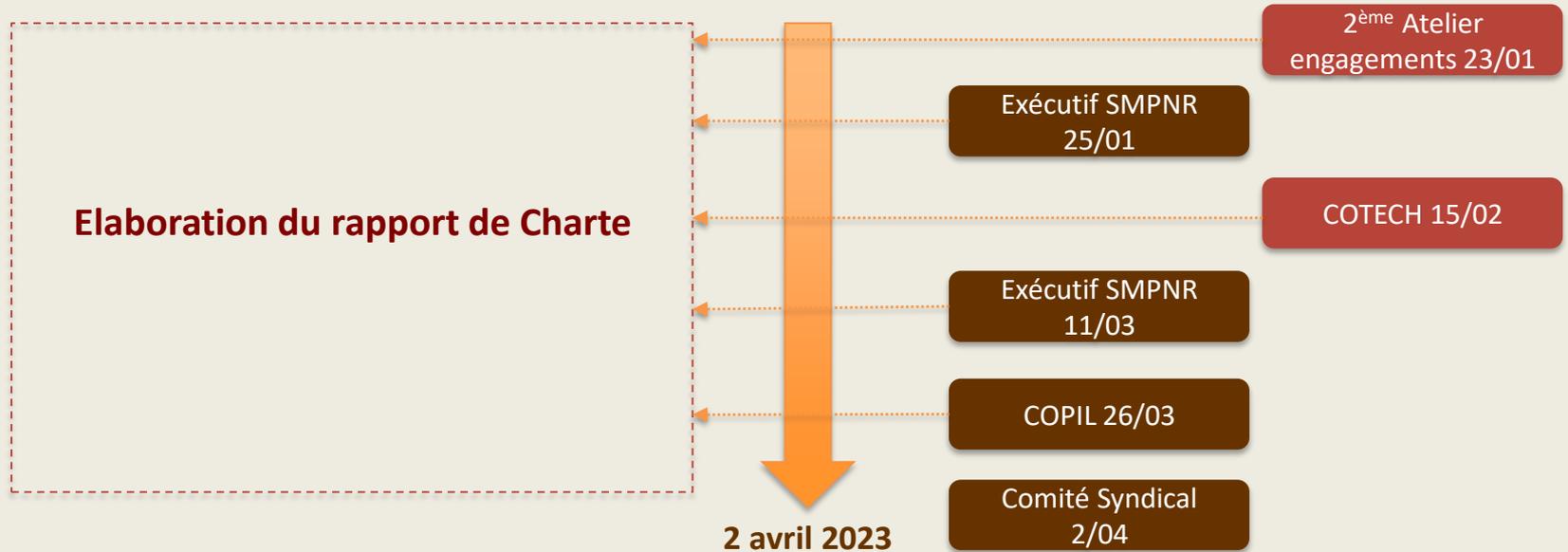
Séquences de travail en groupes



Conclusion de la journée



Les prochaines étapes



→ À la demande des signataires, possibilité de faire des échanges en bilatéral avec le SMPNR (avant le 2 février)



Parc naturel régional Livradois-Forez

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ET DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME LEADER 2014-2022

